

COMBIEN DE PLACES D'ACCUEIL POUR RÉPONDRE AU BESOIN DES FAMILLES EN SUISSE

ÉCLAIRAGE N° 1

Diagnostic du besoin en places d'accueil de jour des enfants en Suisse : une lecture sous l'angle du motif de la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle

Objet

Diagnostic du besoin en places d'accueil de jour des enfants en Suisse : une lecture sous l'angle du motif de la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle

Éclairages MICROGIS

La société MICROGIS entend soutenir le débat public en Suisse par la publication de rapports synthétiques sur des thématiques territoriales, socio-économiques ou socio-culturelles localisées dans les espaces suisses. Cette démarche qui se veut neutre et objective ne fait l'objet d'aucun soutien externe.

Contact et informations

Abram Pointet

abram.pointet@microgis.ch

+41 21 691 77 17

MICROGIS SA

Rue de la Tour 16

1004 Lausanne

+41 21 691 77 17

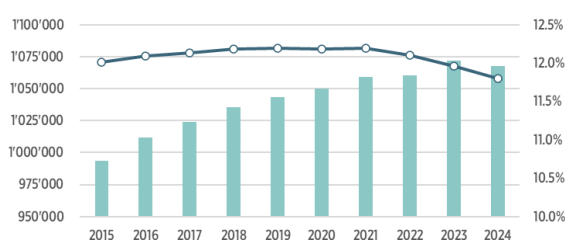
www.microgis.ch

EN UN COUP D'OEIL

Le besoin en places d'accueil de jour des enfants en Suisse au motif de la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle constitue un enjeu qui revêt une importance croissante au sein de la société. Un regard analytique sur cette situation montre qu'elle est induite par deux facteurs complémentaires que sont d'une part la présence et l'évolution de la population cible (enfants de moins de 12 ans), au sein de la population suisse et d'autre part le profil socio-économique des familles, lequel fait état d'un degré d'activité des parents toujours plus soutenu.

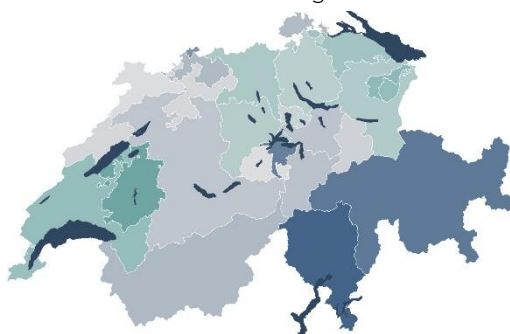
Une population cible en position haute

La population cible de l'accueil de jour qui représente 11.8% de la population suisse tend à se stabiliser même si sa part au sein de la population totale affiche depuis plusieurs années une baisse.



Evolution du nombre (barres) et de la part (ligne) d'enfants de moins de 12 ans en Suisse.

Cette part varie fortement selon les régions du pays, comme en témoigne la carte ci-dessous. Ses extrêmes sont de 9.7% dans le canton du Tessin et 12.9% dans celui de Fribourg.

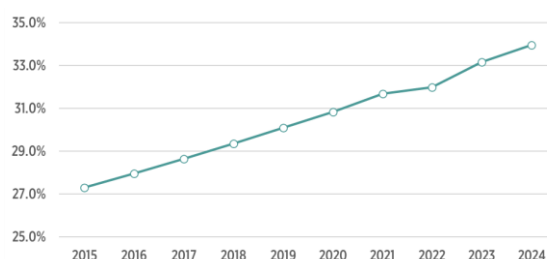


Part de la population cible au sein des cantons suisses : valeur faible (bleu foncé), moyenne (gris) à forte (vert foncé).

L'enjeu démographique s'inscrit dans un contexte d'inégalités régionales et de croissance qui s'essouffle.

Une société de plus en plus active

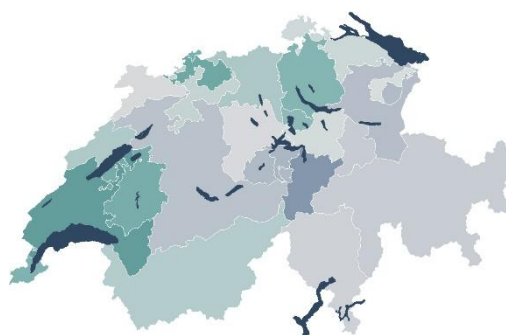
Les différents profils d'activité au sein des familles suisses impliquent un taux de couverture institutionnel moyen (places nécessaires / effectifs d'enfants) à l'échelon national de 34.0%, soit un besoin d'une place pour trois enfants. Cette valeur tend à croître du fait du renforcement progressif des taux d'activités des femmes en Suisse.



Evolution du taux national de couverture institutionnelle.

Ce taux tend à croître dans tous les cantons sous la pression de changements sociétaux de fond : le modèle du parent au foyer perd progressivement en vigueur au profit d'un renforcement de l'activité des parents, ce qui se reporte à la fois sur le modèle des parents actifs à temps plein et sur les temps partiels.

La proportion et l'évolution des profils d'activité dans les différentes régions du pays font fortement varier la valeur du taux de couverture institutionnel, lequel s'étale de 14.9% dans le canton d'Uri à 42.7% dans celui de Vaud.



Part du taux de couverture institutionnelle à l'échelle cantonale : valeur faible (bleu foncé), moyenne (gris) à forte (vert foncé).

L'enjeu socio-économique de l'accueil de jour est la hausse significative des taux d'activité dans un contexte d'inégalités régionales que masque la moyenne nationale.

Une trame culturelle marquée

La lecture de la trame qui se dégage de la quantification régionale du besoin fait état de deux axes culturels selon lesquels s'exprime le renforcement du besoin en places d'accueil de jour. Ces axes sont l'appartenance à l'espace culturel romand et l'appartenance aux aires métropolitaines de Suisse.

Un gradient de besoin en places d'accueil est observé allant des situations les plus faibles au sein des régions alémaniques périphériques au plus fort dans les régions métropolitaines romandes. Ceci met clairement en évidence le fait que les cantons suisses sont confrontés à des enjeux de compréhension et d'action différents pour répondre au besoin en places d'accueil de jour.

Un besoin de réponse à l'échelon régional

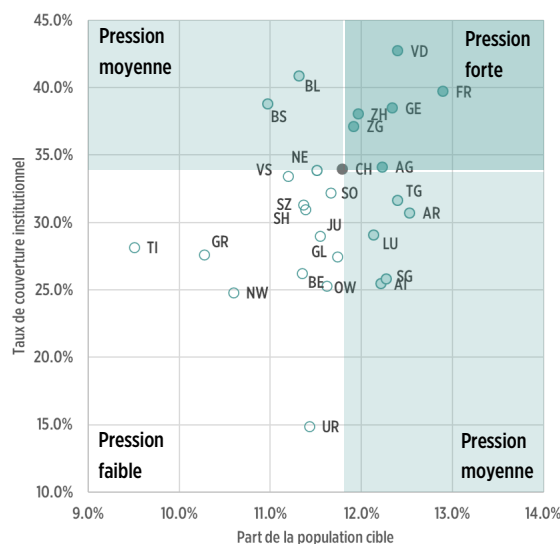
Quel que soit le cadre institutionnel de développement de l'offre en places adopté par les cantons suisses, il apparaît que le besoin structurel d'accueil est présent partout, dans des proportions bien différentes, et qu'il tend à se renforcer dans toutes les régions.

Ces constats invitent à répondre à l'enjeu de l'accueil de jour de manière adaptée au contexte régional.

En conclusion

Ce regard porté sur l'accueil de jour des enfants dans les cantons suisses se concentre sur une lecture objectivée du besoin en places et de ses fondements au motif de la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle.

Il est complété par plusieurs regards à venir qui traitent tour à tour de l'offre en places d'accueil, du besoin au motif de la socialisation ou encore de l'emploi associé.



Position des cantons suisses selon les deux axes culturels et caractérisation des zones de pression.

OBJET DE CET ÉCLAIRAGE

Le **besoin en places d'accueil de jour** en Suisse n'a plus fait l'objet d'une analyse exhaustive à l'échelon national depuis plusieurs années¹. Les récentes attentions portées à la thématique ont avant tout été dirigées sur les questions de financement^{2,3} et de demande de la part des familles⁴.

Fort d'une expérience de plusieurs années sur la question de la définition du besoin en places d'accueil en Romandie, la société MICROGIS propose une analyse à l'échelle nationale dans le but de broser un portrait actuel du besoin en places d'accueil au **motif de la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle**. Cette démarche a pour objectif d'offrir une base comparative du besoin en places d'accueil au sein des différents espaces du pays et par là de mettre en évidence les **disparités socio-économiques et socio-culturelles régionales** qui prévalent et guident le besoin.

La lecture du besoin en question impose de tenir compte d'un faisceau de **leviers** tels que l'environnement de résidence des familles, la migration inter-régionale des enfants selon les étapes de vie, la structure des ménages en présence, le contexte culturel, économique ou encore familial qu'ils offrent ainsi que le modèle d'occupation et de pendularité des parents pour ne citer que les principaux. Chaque levier a un effet sur le besoin d'accueil, dont l'existence et l'ampleur sont établis. L'étude s'attache à évaluer si les rôles de ces différents leviers ont un impact aux niveaux national et régional et dans quelle mesure ils sont amenés à évoluer. Ceci a pour objectif d'appréhender la dynamique des phénomènes en présence dans le but de quantifier le besoin et sa dynamique.

ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Dans le but de déterminer les contours du **besoin**⁵ en matière de places d'accueil des enfants au motif de la **conciliation**, une analyse des **modèles d'activité des parents** au sein des familles suisses. Celle-ci mobilise les éléments du recensement fédéral de la population (Office fédéral de la statistique) dans son état le plus récent que sont les registres fédéraux des personnes (2024) et le relevé structurel (2024).

Deux aspects complémentaires de la problématique du besoin en places d'accueil sont abordés. Le premier correspond au besoin induit par la présence plus ou moins soutenue de la **population cible**, à savoir les enfants d'âges préscolaires et scolaires de moins de 12 ans. Ceci constitue la **dimension démographique** de la thématique. Le second correspond au besoin induit par l'**activité des parents**. Ceci constitue la **dimension socio-économique** du besoin.

Le modèle analytique adopté s'appuie sur plusieurs **échelons géographiques**. Le premier correspond à l'**échelon national** qui constitue une base de référence à la lecture des disparités régionales. Le deuxième correspond à l'**échelon cantonal** qui doit mettre en évidence les différences régionales en se basant sur les découpages administratifs actuels. À celui-ci s'ajoute l'**échelon des districts** qui permet de relever les éventuelles différences infracantonales. Finalement, une lecture du besoin selon les **typologies urbaines** est apportée. Cette lecture supplémentaire permet d'apprécier le degré de variabilité que l'on peut observer aux échelons inférieurs.

¹ COFF, L'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse : Un état des lieux de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, 2008, Bern

² Ecoplan, Offres d'accueil extrafamilial : vue d'ensemble de la situation dans les cantons, Berne, 2020

³ Stern S., Ostrowski G. et al. Finanzierung der institutionellen Kinderbetreuung und Elterntarife, INFRAS AG et Evaluanda SA, 2021

⁴ OFS, Les familles en Suisse : Rapport statistique, 2021

⁵ La lecture proposée fait la distinction entre les notions de besoin et de demande. La notion de besoin fait ici référence au degré d'accueil impliqué par la configuration socio-économique des familles. La notion de demande se rapporte au degré d'accueil exprimé par les familles dans leur appréciation personnelle du besoin d'accueil.

LA DIMENSION DÉMOGRAPHIQUE DU BESOIN

La dimension démographique du besoin s'appuie sur la **structure par âge** de la population afin d'identifier le nombre d'enfants de 0 à 11 ans compris qui peuvent potentiellement recourir à l'accueil de jour. Ce nombre est de 1'067'500 enfants à fin 2024 ce qui représente 11.8% de la population suisse. Si les effectifs de la population cible ont été en constante hausse, leur part au sein de la population suisse est en recul depuis 2021 après être restée plusieurs années durant à 12.2%. Ceci met en évidence une croissance du besoin en places d'accueil qui potentiellement tend à ralentir progressivement.

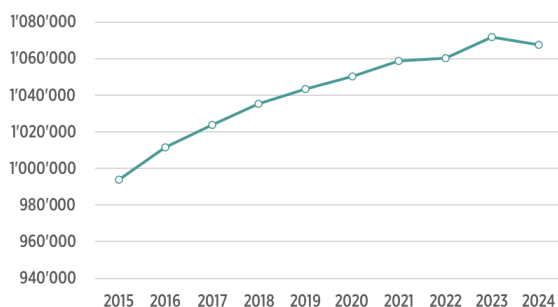


Figure 1 : Évolution du nombre d'enfants qui composent la population cible au niveau national.

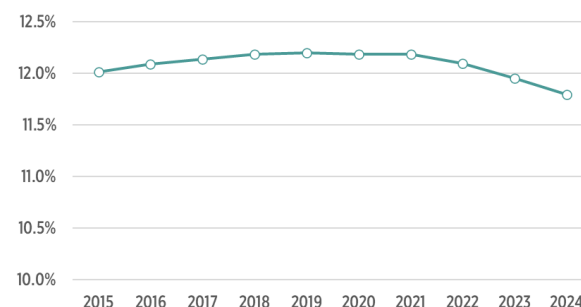


Figure 2 : Évolution de la part de la population cible au sein de la population suisse.

Toutes les régions de Suisse ne présentent pas les mêmes proportions de population cible et sont en cela sujettes à des pressions bien différentes. Cette variabilité de la part d'enfants potentiellement concernés par de l'accueil de jour est mise en évidence au moyen de la figure suivante.

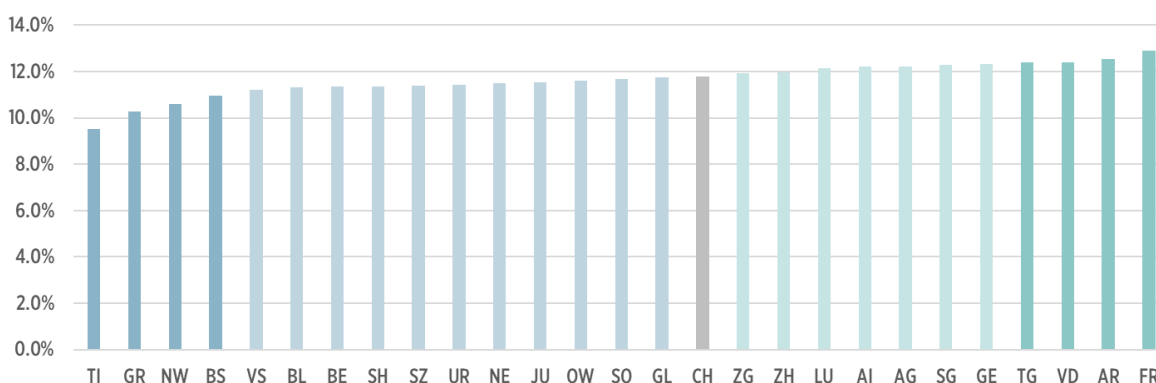


Figure 3 : Part de la population cible au sein des cantons suisses.

Sa lecture permet de faire les constats suivants :

- un premier groupe de cantons présente des valeurs très basses par rapport à la moyenne nationale. Il s'agit avant tout du Tessin (9.5%) qui affiche la valeur la plus basse de Suisse, en dessous de 10.0%. Les Grisons (10.3%) et Nidwald (10.6%) suivent avec des valeurs inférieures à 11.0%. Ces cantons au caractère alpin affirmé sont rejoints dans ce groupe par le canton de Bâle-Ville (11.0%). Au sein de ces cantons, la pression est proportionnellement plus faible ;
- un second groupe de cantons affiche des valeurs qui se situent un peu en dessous de la moyenne nationale, lesquelles s'étalent de 11.2% (VS) à 11.6% (OW) ;
- le troisième groupe présente des valeurs positionnées légèrement au-dessus de la moyenne suisse, lesquelles s'étalent de 11.9% (ZG) à 12.3% (GE) ;
- le quatrième et dernier groupe affiche des valeurs élevées en comparaison nationale. Au sein des cantons de Thurgovie (12.4%), de Vaud (12.4%), d'Appenzel Rhodes-Extérieures (12.5%) ainsi que Fribourg (12.9%), la pression est proportionnellement plus importante.

Une vision cartographique de ces disparités régionales est rapportée ci-dessous à l'échelon des districts suisses. Celle-ci met en évidence la forte hétérogénéité que les moyennes cantonales gommant.

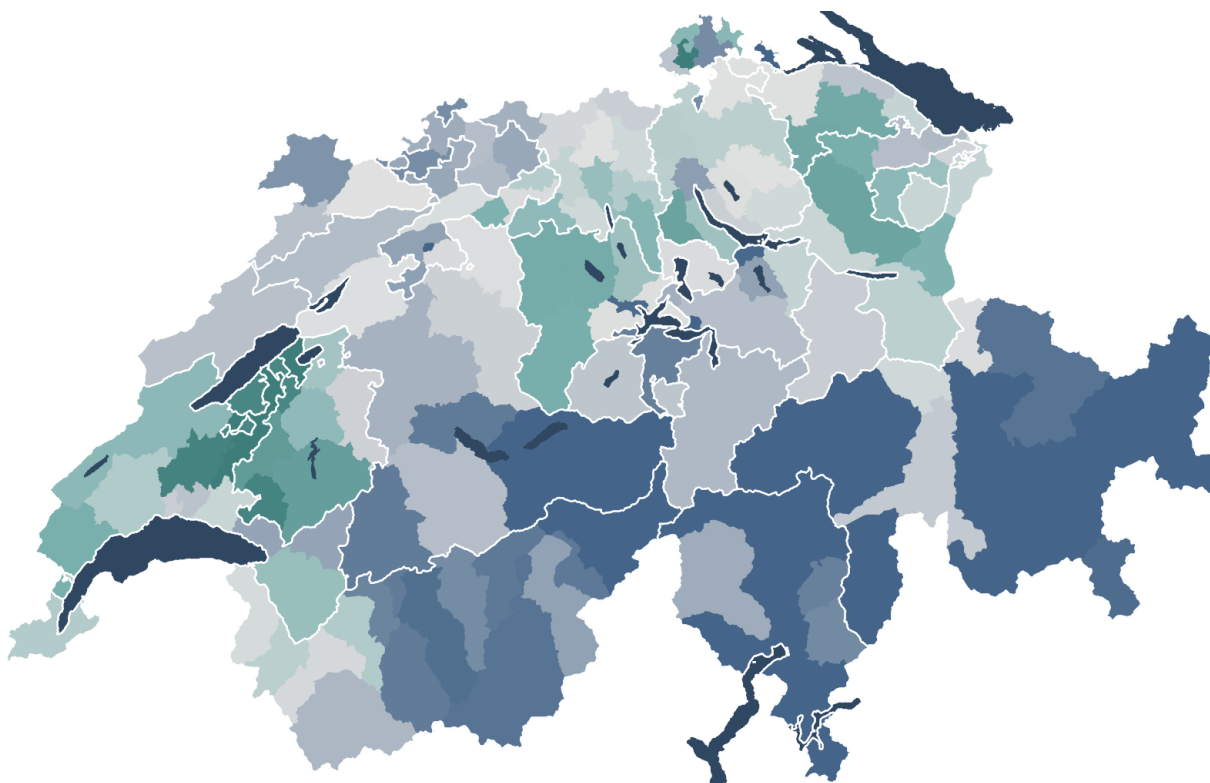


Figure 4 : La part de population cible à l'échelon des districts suisses met encore en évidence les hétérogénéités qui prévalent au sein des cantons. La rampe de couleurs utilisée va de bleu foncé, pour les valeurs faibles, à vert foncé pour les valeurs élevées en passant par la couleur grise qui correspond à la moyenne nationale.

Ces valeurs évoluent également très différemment et de manière cyclique selon les régions de Suisse. Les constats génériques suivants peuvent être faits :

- dans les cantons latins, la tendance est à la baisse à l'exception du canton de Genève qui affiche une relative stabilité de sa population cible. La pression démographique sur l'accueil de jour des enfants pour ces cantons est en détente ;
- cette part s'est en revanche renforcée au sein des cantons alémaniques du Moyen Pays et de l'Est. Ces cantons font face à une pression démographique croissante sur l'accueil de jour des enfants ;
- finalement, en Suisse centrale, la part de population cible affiche une relative stabilité.

Si les parts sont géographiquement très variables comme illustré par la carte, la majorité des cantons présente dans un passé récent une croissance de la population cible à l'exception de quatre d'entre eux (Tessin -5.8% sur 5 ans, Neuchâtel -3.5%, Appenzell Rhodes-Intérieures -2.4% et Jura -1.9%) pour lesquels le nombre d'enfants était en recul. Depuis 2023, une inversion des tendances est observée qui implique que pour la majorité des cantons (17 des 26) une décroissance de population cible est observée pouvant atteindre -2.7% annuel (AI). Ces évolutions régionales se soldent par une hausse des effectifs en Suisse de +2.3% sur les cinq dernières années et une baisse récente de -0.4%. Cette lecture met en évidence un premier levier de pression sur le besoin en places d'accueil de jour par la croissance démographique de la population cible qui tend à se stabiliser voire à baisser à terme.

En résumé, la population cible de l'accueil de jour tend à augmenter même si sa croissance affiche un ralentissement. Les disparités régionales en matière de structure par âge de la population font apparaître des présences plus ou moins soutenues de population cible au sein des cantons suisses. La dimension démographique de la question de l'accueil de jour constitue le premier point de pression sur le besoin face auquel les régions ne sont pas égales.

LA DIMENSION SOCIO-ÉCONOMIQUE DU BESOIN

La seconde dimension de la question du besoin en places d'accueil de jour est induite par la prise en considération du motif de conciliation de la vie privée avec la vie professionnelle. En effet, ce motif soulève la question du modèle d'activité des parents au sein des ménages familiaux. Le profil d'activité des parents est mis à profit pour identifier et quantifier le besoin au sein de trois catégories génériques que sont :

- les enfants dont **un parent est au foyer à temps complet** et en capacité de s'en occuper ce qui par définition annule tout besoin d'accueil au motif de conciliation mais fait potentiellement l'objet d'un besoin au motif de la socialisation⁶ ;
- les enfants dont les parents sont occupés (à temps complet ou à temps partiel) impliquant un besoin d'accueil, divisé en deux sous-catégories que sont
 - les enfants dont **les parents sont occupés à temps complet** ce qui implique un besoin de garde à temps complet pour un motif de conciliation ;
 - les enfants dont **les parents sont occupés à temps partiel** ce qui implique un besoin de garde proportionnel à l'activité des parents pour un motif de conciliation.

Cette typologie des besoins d'accueil selon les modalités d'activité des parents est illustrée ci-dessous.

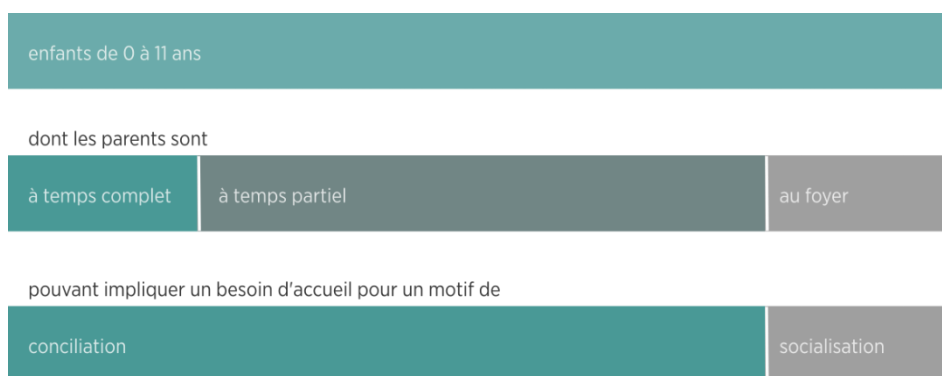


Figure 5 : Modalités d'activités des parents et typologie des motifs de besoins d'accueil.

Une lecture de chaque modèle familial au travers de ses effets sur le besoin en places d'accueil pour un motif de conciliation et de socialisation est donnée ci-dessous.

Un modèle du parent au foyer qui tend à disparaître

A l'échelon national, **17.9%** de la population cible ont un **parent au foyer** et n'ont en ce sens aucun besoin d'accueil de jour au motif de la conciliation, soit un enfant sur cinq. Cette valeur n'a eu cesse de diminuer depuis dix ans.

Ce qui pouvait être lu comme une phase de stabilisation de cette baisse depuis 2021 n'a été en réalité qu'un ralentissement temporaire de ce mouvement durant la pandémie comme l'illustre la figure ci-contre.

Il est intéressant de relever que la part d'enfants dont un parent est au foyer est variable selon l'âge des enfants. Durant la préscolarité (0 à 3 ans compris), elle est la plus forte (19.9%).

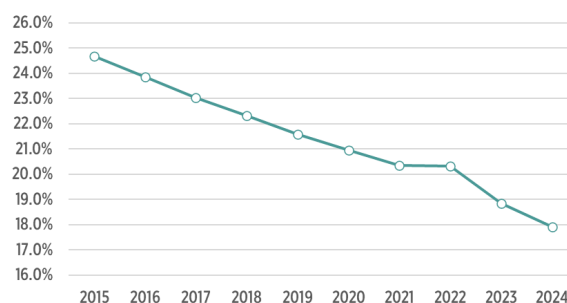


Figure 6 : Évolution de la part d'enfants dont un parent est au foyer à l'échelon national

⁶ Le besoin de socialisation qui touche avant tout la population dont un parent est au foyer fait l'objet d'un Éclairage à venir

Elle baisse ensuite graduellement durant la scolarité primaire des enfants atteignant 17.7% durant le premier cycle (1H à 4H ou 4 à 7 ans) puis 15.0% durant le second cycle (5H à 8H ou 8 à 11 ans). Cela met en évidence une reprise progressive de l'activité, en particulier des mères, l'âge des enfants avançant.

Les différences culturelles entre les régions suisses impliquent également une variabilité du simple au double de cette part entre les régions de Suisse. Les cantons romands présentent les valeurs les plus faibles, Jura en tête avec 11.5%. Ils sont suivis par les cantons au caractère métropolitain fort à l'image de Berne, Bâle-Ville ou encore Zurich. En dessus de la moyenne nationale, le caractère métropolitain graduellement plus faible explique les valeurs plus élevées. Le canton d'Uri se démarque avec une part d'enfants dont un parent est au foyer qui atteint 26.0%.

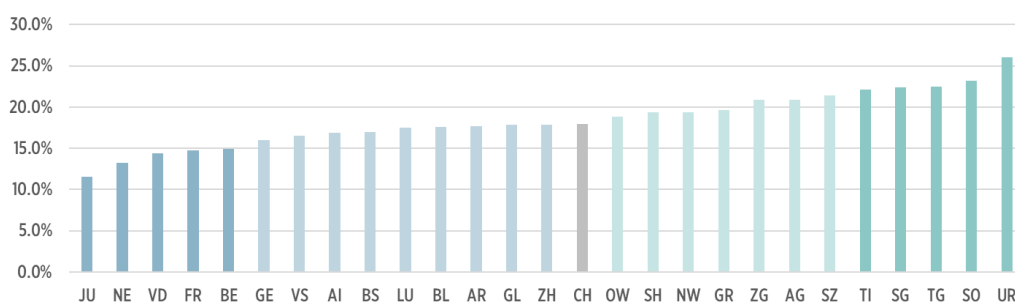


Figure 7 : Part d'enfants dont un parent est au foyer au sein des cantons suisses.

Cette première lecture du modèle d'activité des parents au sein des familles suisses laisse présager d'une forte variabilité du besoin en places d'accueil selon les âges des enfants et les régions considérées. Par jeu de complémentarité, **82.1%** de la population cible ont un **besoin d'accueil au motif de la conciliation**. Ainsi le taux de recours théorique à de l'accueil correspond à quatre enfants sur cinq en 2024.

En résumé, le modèle pour lequel un parent est au foyer à temps complet implique 17.9% de la population cible. La représentativité de ce modèle est en baisse progressive depuis plusieurs années au sein de tous les cantons suisses. Ceci met en évidence une pression montante sur le besoin en places d'accueil au motif de la conciliation.

Un modèle de parents actifs à temps plein en croissance

A l'opposé du premier modèle familial exposé se trouve la situation pour laquelle le (dans le cas d'une famille monoparentale) ou les **parents sont actifs à temps complet**. Dans ce cas, le besoin d'accueil au motif de la conciliation est complet en ce sens que l'activité des parents implique une garde complète. Ce modèle implique **11.7%** de la population cible à l'échelon national et affiche une accélération de sa hausse comme le met en évidence la figure rapportée ci-dessous. Comme dans le cas du modèle précédent, l'effet temporaire de la pandémie est rendu visible.

Une lecture de cette part selon les âges des enfants fait apparaître qu'elle est supérieure durant la préscolarité (12.3%) que durant la scolarité primaire du premier (10.9%) ou du second cycle primaire (11.6%).

Il est intéressant de relever qu'un tel schéma se distancie de la reprise progressive d'une activité telle qu'identifiée dans le premier modèle. En effet, la valeur supérieure observée durant la préscolarité met en évidence que dans 14% des cas le passage à l'école implique de quitter le modèle d'activité à temps complet. Ceci vient contredire un *a priori* qui veut que ce soit avant tout la naissance implique une baisse d'activité alors passage à l'école joue un rôle plus déterminant.

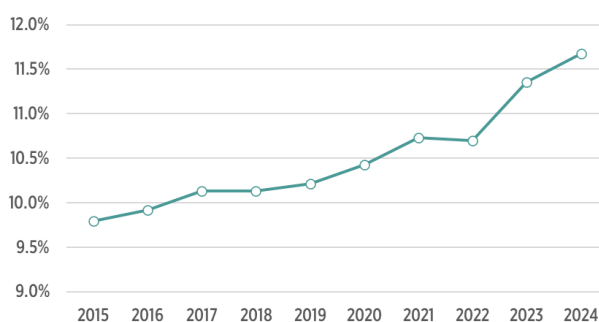


Figure 8 : Évolution de la part des enfants dont les parents sont actifs à temps complet à l'échelon national.

La part de la population cible dont les parents sont à temps complet varie du simple au quadruple. Alors qu'elle atteint difficilement 5% dans le canton d'Uri (4.5%), soit moins de la moitié de la moyenne nationale, le canton de Genève (20.8%) présente une valeur qui atteint près du double de la valeur suisse.

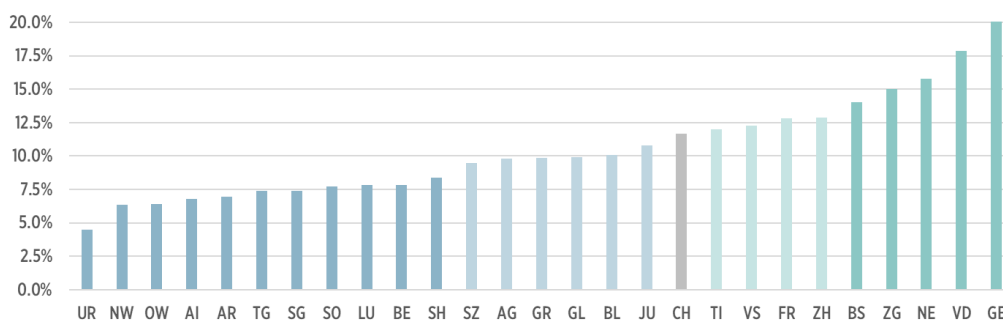


Figure 9 : Part d'enfants dont les parents sont actifs à temps complet

Les cantons romands, à l'exception du Jura, se situent en dessus de la moyenne tout comme certains cantons alémaniques métropolitains que sont Zurich, Bâle-Ville ou Zoug. Si les deux modèles présentés s'opposent par définition, ce qui s'observe dans le cas du canton d'Uri, une valeur élevée dans l'un n'est pas directement significative d'une valeur d'autant plus basse dans l'autre. Le canton de Berne en est un exemple, lequel présente une faible part dans les deux modèles. Dans le cas des cantons qui se situent en dessus de la moyenne nationale, la pression sur le besoin en places d'accueil est d'autant plus soutenue.

Contrairement au modèle précédent, les évolutions cantonales présentent des profils très disparates. Globalement en croissance dans les cantons romands et les cantons alémaniques du Moyen Pays, la part d'enfants dont les parents sont à temps complet est majoritairement stable voire en recul dans l'Est du pays et dans les cantons alpins.

En résumé, le modèle pour lequel les parents sont actifs à temps complet touche 11.7% de la population cible. Pour cette frange, le besoin en places d'accueil au motif de la conciliation est maximal. Globalement à la hausse, ce modèle présente une dimension culturelle forte qui est à l'origine des différences régionales observées.

Un modèle de parents actifs à temps partiel en forte mutation

Ce troisième modèle vient compléter les deux premiers dans le but de couvrir toutes les situations selon la typologie présentée. Le modèle des parents actifs à temps partiel recouvre des situations diverses à l'image du parent unique à temps partiel, d'un parent à temps plein alors que l'autre est à temps partiel ou encore de deux parents à temps partiel. Dans ces situations, le taux d'activité effectif influence directement le besoin en garde pour les enfants sous l'angle de la conciliation. D'un point de vue méthodologique, il est tenu compte d'une parfaite complémentarité des taux d'activité des parents⁷ ce qui a pour effet de minimiser le besoin en accueil.

Il apparaît qu'à l'échelon national, la part d'enfants dont le ou les parents travaillent à temps partiel est de 70.4%. Cependant cette valeur est peu porteuse d'information. En effet, l'intérêt de la prise en compte séparée de ce modèle est de pouvoir évaluer l'effet du temps partiel sur le besoin d'accueil. Les diverses situations de temps partiel évoquées ont des impacts significativement différents. S'il est tenu compte des taux partiels d'activité impliqué, il apparaît que cette part de 70.4% est compressible⁸ pour atteindre une

⁷ Cette complémentarité revient à dire que si un parent est à 60% et l'autre à 40% alors le besoin d'accueil au motif de la conciliation est nul.

⁸ Le modèle peut être qualifié de minimaliste en cela qu'il part du principe que les besoins des familles se complètent parfaitement. Ainsi, deux familles dont les besoins correspondent à 2 jours pour la première et à 3 jours pour la seconde correspondent en théorie à 1 place au niveau hebdomadaire. Un correctif à cette hypothèse de base est présenté par la suite.

valeur d'équivalents plein-temps de 38.0%, soit un peu plus de la moitié. En d'autres termes si les temps partiels des parents touchent 70.4% des enfants, les temps-plein que cela représente se limitent à 38.0%.

Cette part a présenté une évolution à la hausse constante ces dernières années. Cela met en évidence un renforcement progressif du taux moyen d'activité des personnes à temps partiel, qui s'exprime par une pression toujours plus soutenue sur le besoin en places d'accueil de jour. Cette valeur moyenne évolue avec l'âge des enfants. Durant la préscolarité, elle est la plus basse (36.4%) pour successivement augmenter lors de la scolarité primaire en passant à 38.3% au premier cycle primaire puis à 40.3% au second.

La variabilité régionale observée au sein des deux premiers modèles est également rencontrée au sein de ce troisième modèle. Les disparités entre les cantons sont fortes comme le met en évidence la figure rapportée ci-dessous.

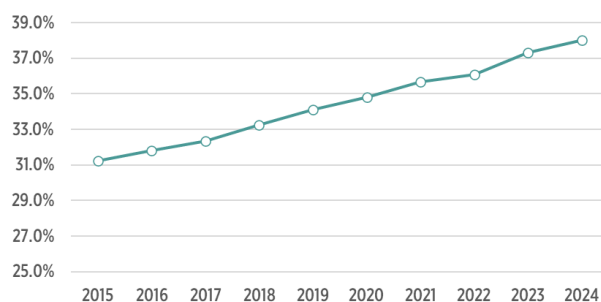


Figure 10 : Évolution de la part des équivalents-enfants associés au modèle des parents à temps partiel.

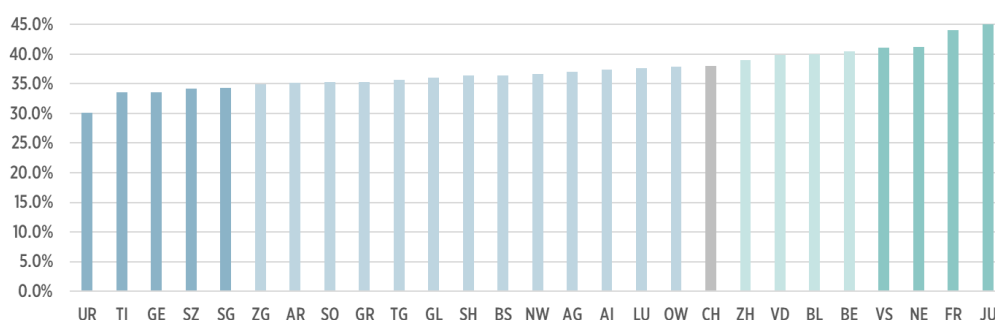


Figure 11 : Part des équivalents-enfants liés aux temps partiels à l'échelon national.

À l'exception du canton de Genève, tous les cantons romands présentent des valeurs parmi les plus élevées de Suisse. Plusieurs cantons alémaniques au caractère métropolitain marqué se placent également autour et au-dessus de la moyenne nationale. Au sein de ces espaces, les temps partiels impliquent une pression soutenue sur le besoin en places d'accueil de jour.

En résumé, ce troisième modèle familial met en lumière que ramené à un plein temps, le besoin lié à l'activité à temps partiel des parents correspond à 38.0%. Ce besoin présente également une forte variabilité régionale, laquelle fait émerger une trame du taux d'activité associée à l'appartenance des cantons à l'espace romand ou aux zones métropolitaines du pays. Ce troisième modèle affiche une tendance à la hausse.

Une activité des parents globalement en croissance qui se reporte sur le besoin

Tenant compte des trois modèles familiaux décrits et de leurs implications sur le besoin en places d'accueil pour la conciliation, une valeur de besoin théorique en conciliation est déterminée. Le cumul des parts relatives aux modèles du travail à temps partiel (38.0%) et à temps plein (11.7%) permet d'obtenir le besoin théorique pour la conciliation. Cette valeur correspond finalement à un **taux de couverture théorique⁹ de 49.7%** à l'échelon national. En d'autres termes, le besoin global en place d'accueil de jour est en moyenne de **1 place pour 2 enfants**. Ce résultat est synthétisé dans la figure suivante.

⁹ Le taux de couverture théorique correspond au rapport entre le nombre de places nécessaires pour la conciliation et le nombre total d'enfants d'âge correspondant.

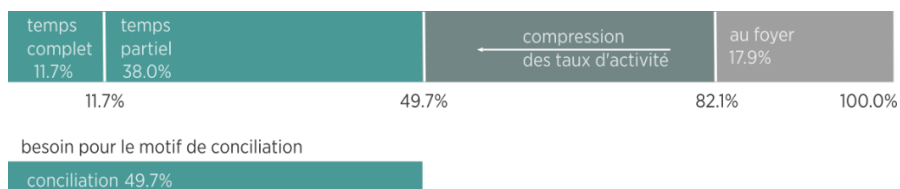


Figure 12 : Synthèse des éléments constitutifs du besoin associé à la conciliation.

Cette valeur synthétique de taux de couverture théorique augmente progressivement depuis plusieurs années comme le met en évidence la figure ci-dessous.

Ces cinq dernières années, le besoin a progressé de 12.1% passant d'un taux de 44.3% en 2019 à 49.7% en 2024. Cette évolution est le résultat conjoint de la baisse progressive du modèle d'un parent au foyer à temps complet, de la hausse du modèle de parents actifs à temps plein et du renforcement des taux partiels d'activités. Le renforcement du besoin en places d'accueil est observé dans tous les cantons.

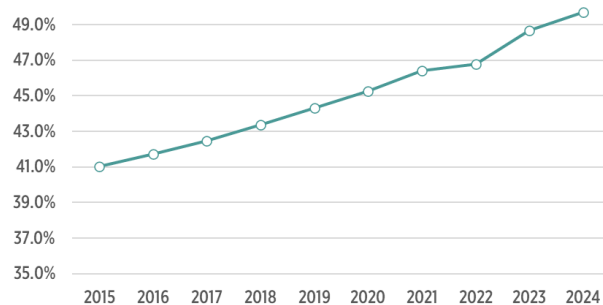


Figure 13 : Évolution du taux de couverture théorique à l'échelon national

Les disparités observées au niveau des trois modèles entre les cantons laissent pressentir une forte hétérogénéité du besoin. Celle-ci est illustrée dans la figure suivante.

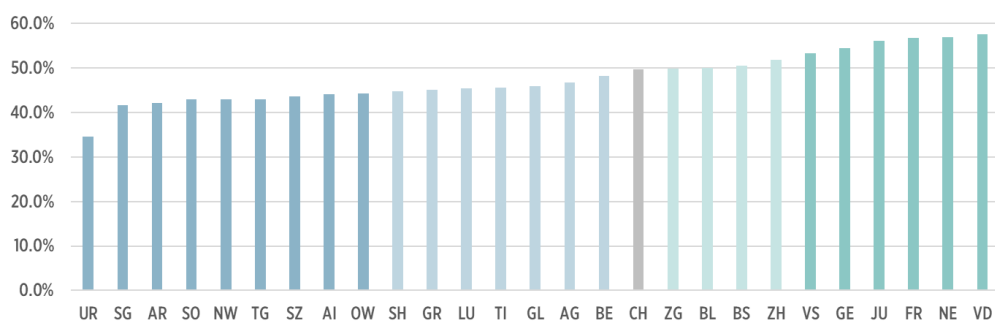


Figure 14 : Taux de couverture théorique déterminé au sein des cantons suisses

Cette dimension socio-économique du besoin en places d'accueil quantifiée par le taux de couverture théorique met en évidence trois situations :

- les cantons de l'Est et du centre de la Suisse présentent les valeurs de besoin les plus faibles, situées en dessous de 45.0% ;
- les cantons rattachés aux aires métropolitaines alémaniques de Berne, Bâle et Zurich se placent autour de la moyenne nationale ;
- les cantons romands présentent les valeurs les plus fortes, situées au-delà de 50.0%.

En résumé, le cumul des effets des différents modèles familiaux présentés implique un taux de couverture théorique de 49.7%. Cette valeur est à la hausse en Suisse ce qui applique une pression toujours plus forte sur le besoin d'accueil. Ce taux fait état du besoin brut, tous modes de garde ou d'accueil confondus, et ne tient dès lors pas compte du fait qu'une part de l'accueil est non-institutionnelle par nature (garde par des proches, etc.). L'appréciation de cette dernière fait l'objet d'une modélisation dans la section suivante dans le but d'affiner encore l'estimation du besoin en infrastructures d'accueil.

Une part institutionnelle du besoin très disparate

La garde dite non-institutionnelle fait référence à la prise en charge des enfants par des personnes tierces, sans lien avec un organisme ou une institution. La garde par une nourrice, une connaissance ou encore un parent en sont des exemples. Plusieurs facteurs impactent le niveau de garde non-institutionnelle que l'on peut observer, dont le principal est le degré d'autochtonie des parents. Cet indicateur permet d'expliquer si de la garde par un parent, à l'image des grands-parents, est envisageable compte tenu de la distance familiale. Dans le même ordre d'idée, les ménages multigénérationnels sont identifiés comme facteur favorisant le recours à de la garde non-institutionnelle, même si ceux-ci sont de plus en plus rares en Suisse. D'autres formes de garde non-institutionnelle telles que les relations communautaires sont difficilement mesurables et sont par choix écartées du modèle. Les effets mentionnés sur le taux de garde non-institutionnelle qu'il est possible d'attendre ont fait l'objet d'une évaluation et d'un calibrage. Ce travail s'appuie notamment sur les enquêtes de l'Office fédéral de la statistique sur la participation de la population au travail bénévole informel et l'enquête sur les revenus et les conditions de vie de la population suisse dont le sujet de la garde d'enfants fait partie¹⁰.

En se basant sur le profil d'autochtonie des familles suisses qui tient compte de leur provenance et de la présence potentielle de proches, le **potentiel de prise en charge non-institutionnelle** est évaluée pour l'échelon national à **31.6%** du besoin. Par jeu de complémentarité, les **68.4%** restants incombent à la **prise en charge institutionnelle**. Cette valeur en croissance tend à progressivement se stabiliser comme le laisse pressentir la figure ci-contre.

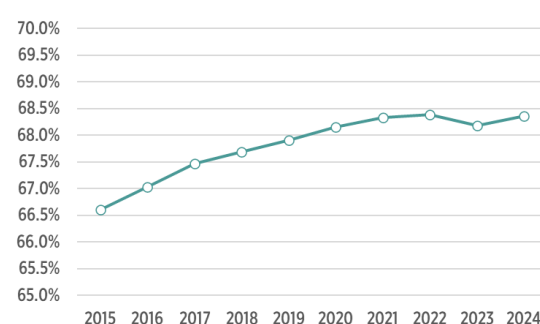


Figure 15 : Évolution de la part institutionnelle modélisée à l'échelon national.

Une fois encore les cantons présentent des profils bien différents en lien avec le degré de brassage de leur population. Plus celui-ci est élevé plus la part institutionnelle le sera également. La figure rapportée ci-dessous rend compte de cette variabilité de la part institutionnelle à laquelle s'attendre entre les cantons.

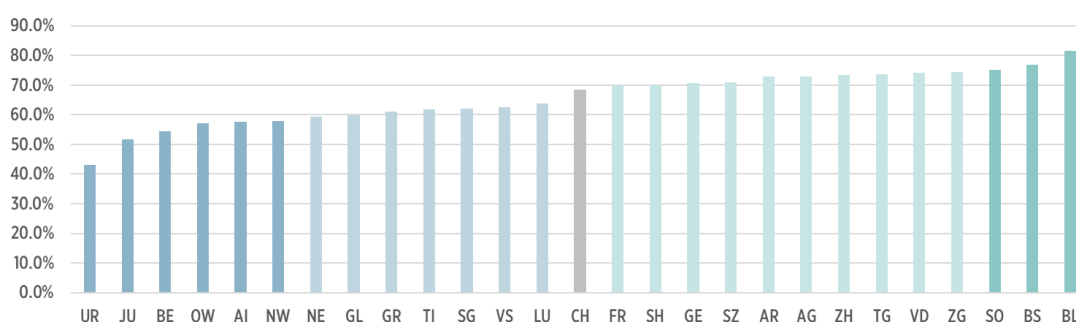


Figure 16 : Part institutionnelle déterminée pour les cantons suisses sur la base du modèle d'autochtonie de la population

Les cantons situés en marge des aires métropolitaines affichent une part institutionnelle basse, à l'exemple d'Uri, du Jura ou de Berne. A l'opposé, les cantons qui comprennent de larges aires périurbaines ou urbaines et qui ont connu un brassage de population présentent des valeurs élevées à l'image des cantons bâlois.

En résumé, il apparaît que de tenir compte de la part institutionnelle permet d'ancrer la lecture du besoin en places d'accueil de jour dans le contexte régional de disponibilité plus ou moins soutenue de solutions d'accueil non-institutionnel. La moyenne nationale de cette part institutionnelle atteint 68.4% du besoin à l'heure actuelle et sa croissance tend à ralentir.

¹⁰ Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) et Enquête sur les familles et les générations (EFG) Office fédéral de la statistique

Un besoin institutionnel au motif de la conciliation en croissance

Cette information supplémentaire qu'est la part institutionnelle permet de renforcer la vision générale des besoins impliqués et auxquels les collectivités sont appelées à répondre en autorisant la création de places d'accueil.

Dès lors, la considération conjointe du taux de couverture théorique déterminé précédemment (49.7%) et de la part institutionnelle (68.4% du besoin) permet d'établir le taux de couverture institutionnel. À l'échelon national, le **taux de couverture institutionnel atteint 34.0%**, soit 1 place pour 2.9 enfants. Cette valeur est en croissance depuis plusieurs années au niveau national comme cantonal du fait principalement du renforcement de l'activité des mères en Suisse.

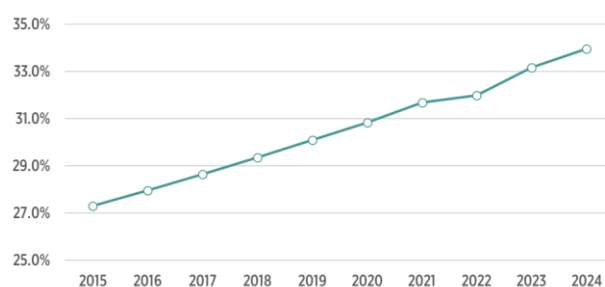


Figure 17 : Évolution du taux de couverture institutionnel à l'échelon national.

Cette évolution à la hausse du besoin institutionnel est également observée au sein des cantons qui pourtant présentent déjà les valeurs les plus élevées tel que le canton de Vaud, de Genève ou de Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Ceci renforce le besoin au sein de ces cantons.

La lecture conjointe du taux de couverture théorique et de la part institutionnelle au niveau cantonal vient quelque peu modifier la position des régions de Suisse. Un bon exemple de cet effet est le cas du canton du Jura qui présente une valeur élevée de taux de couverture théorique mais une faible part institutionnelle, ce qui implique un taux de couverture institutionnel inférieur à la moyenne nationale. Les valeurs de taux de couverture institutionnel et la position de chaque canton sont illustrées dans la figure suivante.

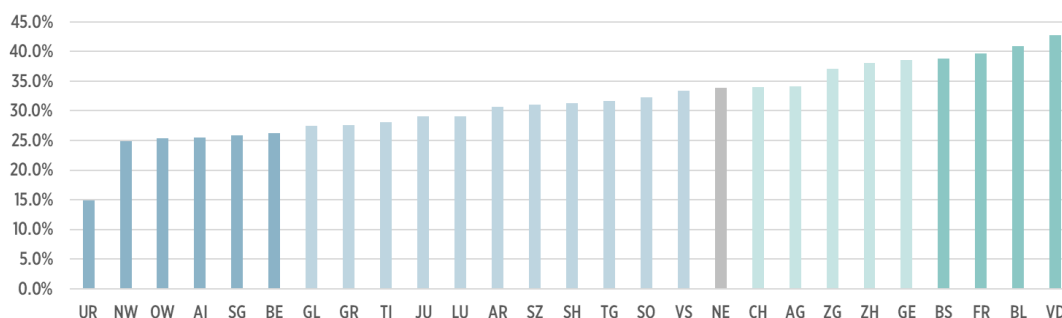


Figure 18 : Taux de couverture institutionnel à l'échelon cantonal.

Les deux trames de lecture du besoin en places d'accueil de jour évoquées précédemment prennent ici complètement sens :

- La première, **culturelle** et associée à la langue française, positionne clairement les cantons romands en avant en termes de besoin du fait de taux d'activités qui y sont bien supérieurs.
- La seconde, associée au **degré de métropolisation** des espaces, place les régions de forte concentration de population et d'emplois en avant.

La combinaison des deux explique l'ordre de besoin identifié dans les cantons suisses allant des cantons alémaniques les plus périphériques (Uri 14.9% et Nidwald 24.8%) aux cantons les plus métropolitains (Bâle campagne 40.9% et Vaud 41.2%).

Il est important de rappeler que ces valeurs nationales et cantonales masquent une variabilité plus grande encore aux niveaux infracantonaux (districts, communes) selon leur appartenance à une classe urbaine.

Dans le but d'illustrer ce phénomène, le taux de couverture institutionnel est présenté ci-dessous pour chaque **type urbain** retenu.

Les types en question sont décrits ci-dessous dans un ordre décroissant d'urbanité :

- le **hyperurbain** qui correspond au cœur des grandes villes au sein duquel se concentrent les emplois et les services ;
- l'**urbain** au caractère résidentiel prononcé qui compose les villes ;
- le **suburbain** qui correspond aux aires résidentielles et d'emploi en périphérie immédiate des zones urbaines ;
- le **périurbain** qui correspond aux localités situées à proximité des villes et pour lesquelles la population est majoritairement pendulaire à destination des aires urbaines ;
- le **rural** qui correspond aux espaces périphériques.

La gradation d'urbanité évoquée guide le degré de besoin en accueil de jour au sein des espaces suisses. En effet, c'est dans les zones hyperurbaines que le taux de couverture institutionnel est le plus fort (44.2%). Les zones urbaines attenantes présentent une valeur élevée (37.4%), tout comme les zones suburbaines situées en périphérie directe (34.9%). Les zones périurbaines affichent des valeurs plus faibles (29.7%), suivies par les zones rurales au sein desquelles le taux de couverture institutionnel est le plus bas (23.3%).

Il est intéressant de relever que le besoin au motif de la conciliation est en augmentation au sein de tous les espaces. La progression est toutefois plus marquée au sein des zones rurales (+3.4% par an) que dans les autres espaces : hyperurbain (+2.6%), urbain (+2.1%), suburbain (+2.5%) et périurbain (+2.8%). Ceci met en évidence une forme de rattrapage au sein des zones rurales.

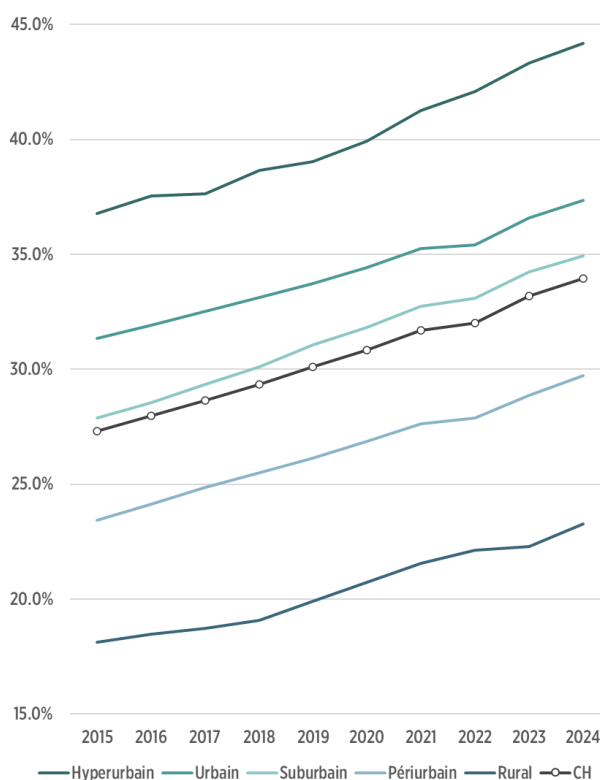


Figure 19 : Évolution du taux de couverture institutionnel au sein des espaces urbains de Suisse.

Dans le but d'illustrer ces effets au niveau infracantonal, la carte rapportée ci-dessous met en évidence le taux de couverture institutionnel calculé pour chaque district de Suisse. Elle fait apparaître des variabilités au sein des territoires cantonaux comme autant de spécificités locales. Plusieurs constats peuvent être faits :

- la frontière des langues entre le français et l'allemand est clairement mise en évidence dans les cantons de Fribourg, de Berne et du Valais ;
- les espaces métropolitains de l'Arc lémanique et des régions baloise et zurichoise sont également mis en avant ;
- La dynamique locale de l'emploi peut également avoir un effet sur le besoin en accueil de jour à l'image des Franches-Montagnes dans le Jura ou encore les districts de la Moesa et de la Maloja aux Grisons.

Les deux trames identifiées, culturelle et métropolitaine, ressortent bien de cette carte à l'échelon des districts.

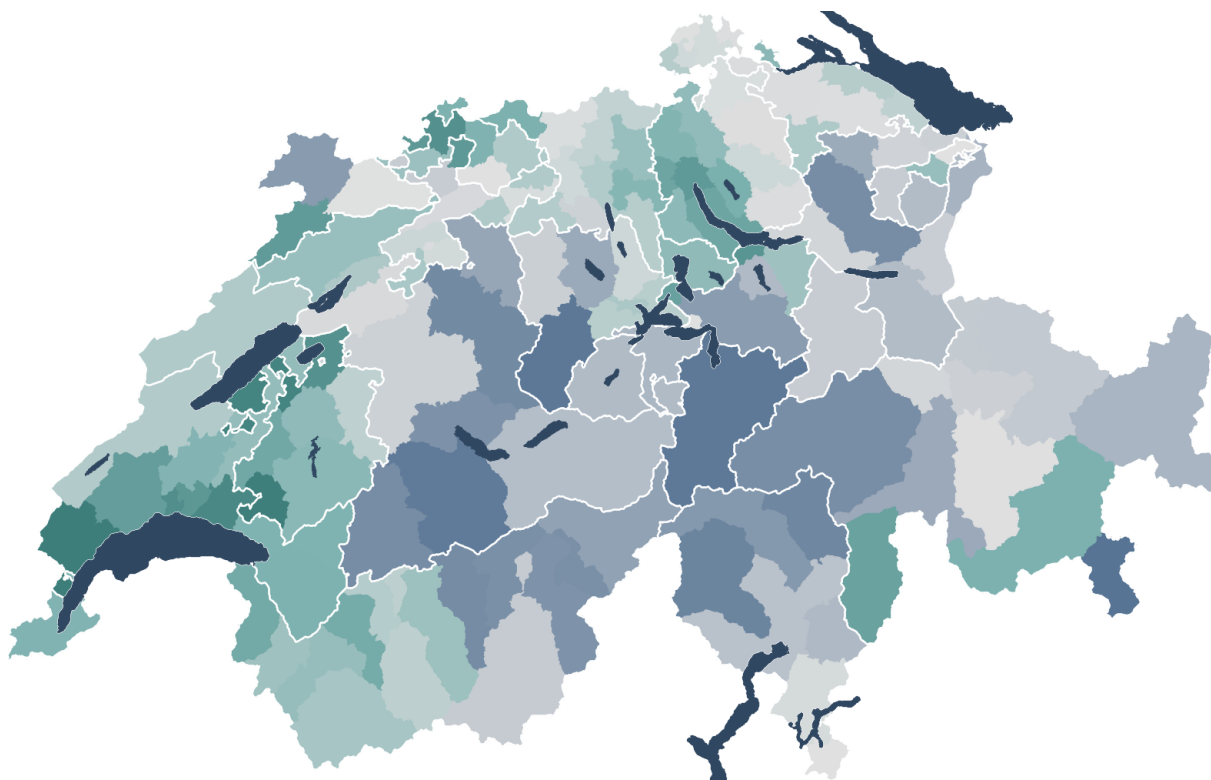


Figure 20 : Taux de couverture institutionnel à l'échelon des districts suisses. La rampe de couleurs utilisée va de bleu foncé, pour les valeurs faibles, à vert foncé pour les valeurs élevées en passant par la couleur grise qui correspond à la moyenne nationale.

Cet indicateur du **taux de couverture institutionnel (besoin)**, également nommé taux de couverture idéal, constitue un outil de référence aux échelons nationaux comme cantonaux en cela qu'il peut être confronté en tout temps au **taux de couverture effectif (offre)** (ou taux de couverture observé) au sein des régions. Cet indicateur d'offre existante est extrêmement simple à mettre en œuvre du fait de la disponibilité des données requises pour le déterminer, à savoir le nombre de places offertes et le nombre d'enfants d'âge correspondant.

En résumé, le taux de couverture institutionnel qui combine les caractéristiques socio-économiques des familles atteint à l'échelon national 34.0%. Cette valeur qui varie fortement entre les régions du pays tend néanmoins à croître dans tous les cantons.

LE NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL DE JOUR NÉCESSAIRES

La lecture conjointe des **dimensions démographique et socio-économique du besoin** en places d'accueil de jour au motif de la conciliation permet de déterminer le nombre de places auxquelles le besoin correspond.

Les cantons suisses se retrouvent dans quatre situations différentes que met en évidence le graphique ci-contre. Celui-ci place chaque canton en fonction de sa position selon la dimension démographique d'une part et socio-économique d'autre part. En comparaison à la moyenne suisse, il est possible de distinguer :

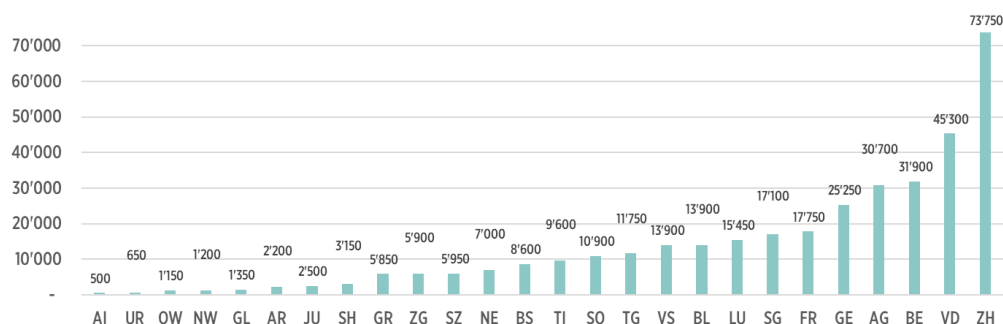
- Les cantons au sein desquels la pression est double, à savoir qui se trouvent au-dessus de la moyenne nationale selon les deux dimensions. Les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Zurich, Zoug et Argovie se trouvent dans cette situation ;
- Les cantons au sein desquels seule la pression démographique est supérieure à la moyenne nationale. Les cantons de Thurgovie, Saint-Gall, Lucerne et Appenzell (les deux) présentent une telle situation.
- Les cantons au sein desquels seule la pression socio-économique est supérieure à la moyenne nationale. Cette situation s'applique aux cantons de Bâle (les deux) et Neuchâtel.
- Les cantons pour lesquels la pression est plus faible qu'en moyenne nationale et ce selon les deux dimensions. Ceci est observé dans les douze cantons restants.



Figure 21 : Position des cantons au sein de l'espace de besoin déterminé selon les dimensions démographique et socio-économique

Le principe qui prévaut pour le calcul du nombre de places nécessaires est simple et se limite à multiplier le nombre d'enfants par le taux de couverture institutionnel décrit.

À l'échelon national, le **nombre total de places**¹¹ d'accueil de jour impliquées atteint **363'300** unités pour une population cible formée de 1'067'500 enfants de 0 à 11 ans compris. La déclinaison du besoin en places d'accueil à l'échelon cantonal met en évidence les effets à la fois de la taille des populations en présence et de la dimension socio-économique tel que l'illustre la figure suivante.



¹¹ Ce nombre de place correspond aux places totales nécessaires sans tenir compte des places mises à disposition des familles à ce jour dans les cantons. La confrontation de l'offre au besoin ici identifié fait l'objet d'un éclairage complémentaire.

Figure 22 : Nombre de places nécessaires pour couvrir le besoin institutionnel associé au motif de la conciliation. Les valeurs cantonales sont arrondies à 50 unités près.

Le canton de Zurich se tient en tête du besoin en places d'accueil avec 73'750 unités, suivi par le canton de Vaud pour lequel le besoin atteint 45'300 unités. Les autres cantons se placent en dessous des 35'000 unités. Les cantons de Uri (650 unités) et d'Appenzell Rhodes-Intérieures (500 unités) ferment la marche. Le nombre de places nécessaires pour couvrir le besoin au motif de la conciliation est encore illustré à l'échelle des districts suisses par la carte rapportée ci-dessous.

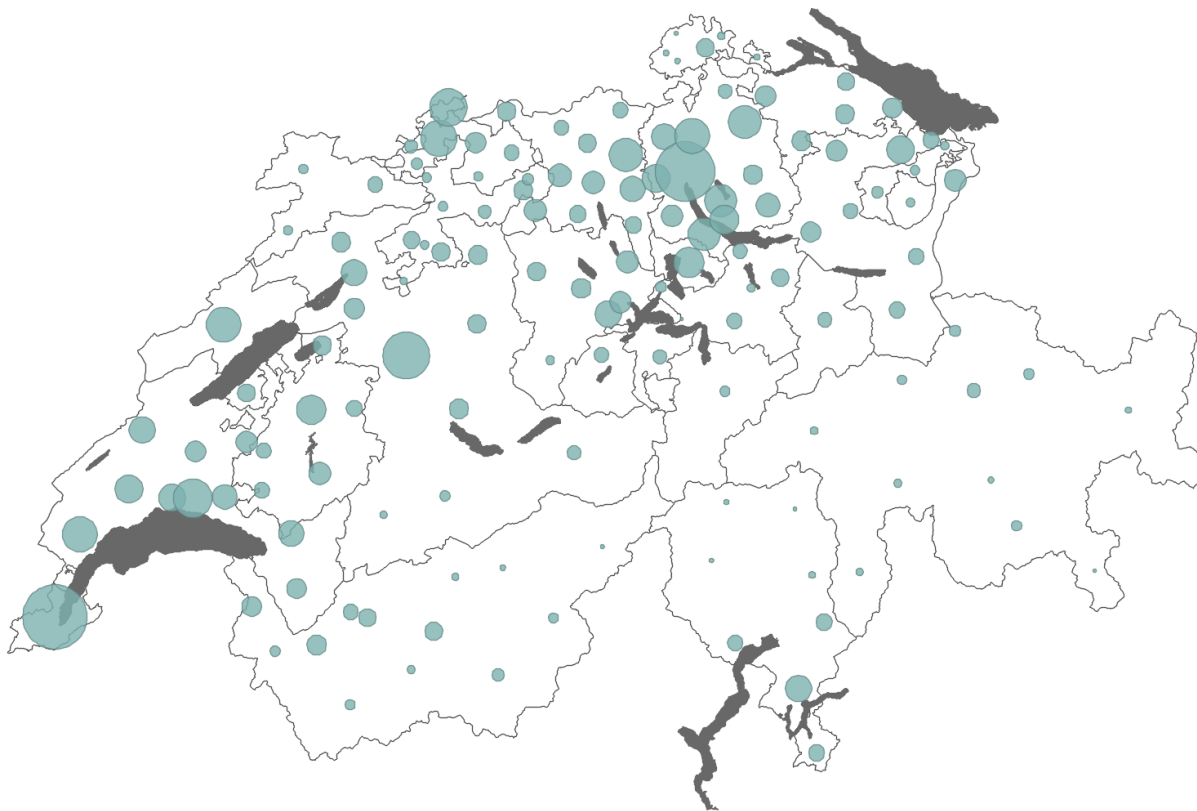


Figure 23 : Nombre de places d'accueil nécessaires à l'échelon des districts suisses. La taille des cercles est proportionnelle au nombre de places.

CONCLUSION

Le besoin en places d'accueil de jour des enfants en Suisse est induit par deux facteurs que sont la structure démographique, laquelle guide la présence plus ou moins soutenue d'enfants de moins de 12 ans au sein de la population, et le profil socio-économique des familles, lequel fait état du degré d'activité des parents.

La lecture de la trame qui se dégage de la quantification régionale du besoin fait état de deux axes de renforcement que sont l'appartenance à l'espace culturel romand et l'appartenance aux aires métropolitaines de Suisse. Un gradient de besoin en places d'accueil du plus faible au sein des régions alémaniques périphériques au plus fort rencontré dans les régions métropolitaines romandes ce qui place les cantons face à des enjeux différents.

Quel que soit le cadre de développement de l'offre en places adopté par les cantons suisses, il apparaît que le besoin structurel d'accueil est présent et tend à se renforcer.

Ce premier regard porté sur le besoin en places d'accueil des enfants dans les cantons suisses se limite à la lecture objective de ses fondements au motif de la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle. De là se pose la question des efforts déjà consentis au sein des cantons pour y répondre et donc du chemin qui reste à parcourir pour combler les manques potentiels de places. A cela s'ajoute également les questions du besoin au motif de la socialisation et de la charge financière induite par l'accueil des enfants pour les familles. Ces questions font l'objet de rapports complémentaires.

GLOSSAIRE

Âges préscolaires : groupe d'âges allant de 0 an à 3 ans compris, soit 4 années.

Âges scolaires : groupe d'âges allant de 4 ans à 11 ans compris, soit 8 années.

Besoin brut : voir besoin théorique.

Besoin net : voir besoin institutionnel.

Besoin théorique : besoin en places d'accueil calculé sur la base des modèles familiaux quel que soit le mode d'accueil institutionnel ou non institutionnel considéré.

Besoin institutionnel : besoin en places d'accueil calculé sur la base des modèles familiaux et restreint à la part de l'accueil qui relève de l'accueil institutionnel.

Degré d'autochtonie : part d'habitants indigènes au sens où les personnes résident dans la localité ou la région où elles sont nées et ont grandi.

Echelon local : niveau d'analyse correspondant à celui des communes.

Echelon régional : niveau d'analyse correspondant à celui des districts.

Echelon cantonal : niveau d'analyse correspondant à celui du canton.

Echelon national : niveau d'analyse correspondant à celui du pays.

Facteur explicatif : variable observable pouvant être considérée comme une source d'explication d'un comportement ou d'un processus reconnu et de ses variations.

Foyer multigénérationnel : ménage qui compte, en plus du noyau familial formé par un couple et ses enfants, d'autres personnes de la famille, généralement les grands parents des enfants. Par extension, il peut aussi s'agir d'autres membres apparentés (oncle, tante, arrière grands parents, etc.).

Garde institutionnelle : forme de prise en charge extrafamiliale des enfants correspondant aux structures d'accueil collectif, privées ou publiques, ainsi qu'à l'accueil familial de jour.

Garde non institutionnelle : forme de prise en charge extrafamiliale des enfants par des personnes privées, non organisées en réseau (parenté, voisins, connaissances).

Population cible : enfants qui résident dans le canton et d'âge allant de 0 an à 11 ans compris, soit 12 années.

Taux de couverture effectif : rapport entre les places existantes et la population d'âge correspondant.

Taux de couverture exprimé : rapport entre les places existantes ajoutées aux places présentes sur liste d'attente et la population d'âge correspondant.

Taux de couverture observé : voir taux de couverture effectif.

Taux de couverture théorique : rapport entre les places nécessaires pour remplir les besoins de conciliation, de socialisation et d'intégration et la population d'âge correspondant sans considération du mode d'accueil.

Taux de couverture institutionnel : rapport entre les places institutionnelles nécessaires pour remplir les besoins de conciliation, de socialisation et d'intégration et la population d'âge correspondant.

Taux de recours : rapport entre le nombre d'enfants pour lesquels un besoin d'accueil pour un motif de conciliation est identifié et le nombre total d'enfants de la population cible.